



## MAIRIE DE SAINT GERVAIS SUR MARE

### **CREATION TEMPORAIRE D'EMPLOIS SAISONNIERS** **EXERCICE 2024**

#### Période :

Durant les vacances scolaires selon les besoins des services

#### Missions principales :

Entretien du village et de ses hameaux (voirie/espaces publics), des salles communales, de l'école primaire et des gîtes communaux, etc.

#### Conditions :

- Être domicilié (e) dans la Commune
- Âgé (e) de 18 à 25 ans
- **Priorité donnée aux 1ers emplois**
- Durée du contrat : de 22h30 à 35h / semaine selon les besoins
- Durée du contrat en fonction du nombre des demandes

Rémunération : Indice majoré minimum selon la réglementation en vigueur (équivalent du SMIC horaire)

**Pour toute candidature**, un dossier devra être déposé au secrétariat de la Mairie, composé de :

- une lettre de candidature spécifique à cette offre
- un C.V.
- une copie de la carte d'identité
- une copie de la carte vitale
- un certificat médical d'aptitude.

**Toute candidature reçue non complète pourra être rejetée.**

S'il n'y a pas de besoins au moment de la réception du dossier et/ou si tous les emplois sont pourvus, la candidature sera conservée pour des périodes de vacances ultérieures.